

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600505-20220630-073-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022

Publication : 04/07/2022

Séance du 30 juin 2022

L'an 2022, le 30 Juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Serge GIRARD

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
42	36	42
		Pour : 42
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Date de la convocation
24 juin 2022

Date d'affichage
01 juillet 2022

Etai(en)t présents :

Mme AUBE Annie, M. BAYOU Anthony, M. BLONDEL ANDRE-PIERRE, Mme BRULIN Corinne, M. CARLIERE Frédéric, Mme COZIC Bernadette, M. DELAMARE PASCAL, Mme DHERVILLEZ Pascale, M. DROGUET Jean-Pierre, M. DUBOCAGE Kevin, Mme DURECU ANNIE, M. FLEURY DAVID, M. GERON Michel, Mme GEULIN ISABELLE, M. GIRARD Serge, M. GOUPIL Gervais, Mme GUEROULT CLAIRE, M. JEZEQUEL David, Mme LAVILLE REVET GERALDINE, Mme LECARPENTIER VERONIQUE, Mme LELIEVRE Linda, M. LEROUX Christian, Mme LESAUVAGE HUGUETTE, M. LEVESQUE Jerome, M. MABIRE PASCAL, Mme MURARI BOZEC Marie-Claude, M. NIEPCERON HERVE, M. PAUMELLE René, M. QUESADA ANTONIO, M. RIVOALLAN PIERRE, M. ROSE Marc, Mme SCHUFT Emmanuelle, M. SOLINAS CHRISTIAN, M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme VANIER Pascaline, M. VAUCHEL BENOIT

Procurat ion(s) :

M. BASILLE André donne pouvoir à M. VAUCHEL BENOIT, M. LEMESLE MICHEL donne pouvoir à M. BLONDEL ANDRE-PIERRE, Mme MAESEN LYDIE donne pouvoir à M. DUBOCAGE Kevin, M. MALO Jean-Claude donne pouvoir à Mme DHERVILLEZ Pascale, M. REMOND FRANCK donne pouvoir à M. MABIRE PASCAL, M. MOIZAN GERARD donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric

Etai(en)t absent(s) :**Etai(en)t excusé(s) :**

M. BASILLE André, M. LEMESLE MICHEL, Mme MAESEN LYDIE, M. MALO Jean-Claude, M. MOIZAN GERARD, M. REMOND FRANCK

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

01 juillet 2022

et publication du

01 juillet 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. GOUPIL Gervais**AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Mr Serge GIRARD, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 30/06/2022.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	189 164,10
- un excédent reporté de :	1 454 627,46
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 643 791,56
- un déficit d'investissement de :	1 185 115,00
- un déficit des restes à réaliser de :	532 782,16
Soit un besoin de financement de :	1 717 897,16

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	1 643 791,56
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	1 643 791,56
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	1 185 115,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Tocqueville-les-murs

Le Président, GIRARD Serge

Communauté de Communes
Campagne de Cayx
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE